

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MAI 2015

Date de la convocation : 22 mai 2015

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf mai, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA VICOMTE-SUR-RANCE, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis RUCET, Maire,

Etaient Présents : Mesdames & Messieurs BERTHELOT Vincent, BROMBIN Alain, HAMON Pascal, LE BOUDEC Christine, LEMOINE Claude, LOURADOUR-DURAND Gisèle, MARTIN Jean-Loup, DESERT Christelle, RUCET Angélique, COZ Hélène, SAGEAN Laurence.

Etaient Excusés : Mme LE BOUCHER Gwénaëlle ayant donné pouvoir à Mme SAGEAN Laurence, PERRON Christian, ACINA Alain.

Secrétaire de séance : Mme DESERT Christelle.

ORDRE DU JOUR

- 1) *Cimetière*
 - o *Suppression des concessions perpétuelles*
 - o *Tarifs des concessions et redevances au 1^{er} juin 2015*
- 2) *Subventions aux associations 2015*
- 3) *Modifications des tarifs des salles municipales*
- 4) *Fixation de l'indemnité représentative de logement (IRL) due aux instituteurs pour 2014*
- 5) *Acquittement des droits de chancellerie pour M. Eugène FOUTEL*
- 6) *Fonds de Solidarité pour le logement (FSL)*
- 7) *Voirie 2015 : lancement du marché*
- 8) *Moulin du Prat : participation de 700 € de l'association « Un Soir au Moulin du Prat » pour l'achat d'un écran de télévision*
- 9) *Décision Modificative n° 1 au budget communal 2015*
- 10) *PLUI*
- 11) *Commission Accessibilité*

DELIBERATION N° 36/2015 - CIMETIERE : SUPPRESSION DES CONCESSIONS PERPETUELLES

Il est couramment constaté que les concessions perpétuelles ne sont plus entretenues après une ou deux générations ce qui nuit, par leur aspect d'abandon, à la décence du Cimetière, et à la mémoire des défunts. Ce qui oblige la Commune à engager une procédure de reprise des concessions à l'état d'abandon comme c'est le cas actuellement.

Ainsi, le Conseil Municipal décide de supprimer l'acquisition des concessions perpétuelles dans le Cimetière communal.

Abstentions : 1 (Jean-Loup MARTIN)

Votes pour : 12 (dont Gwénaëlle LE BOUCHER par procuration)

Votes contre : 0

DELIBERATION N° 37/2015 - CIMETIERE : TARIFS DES CONCESSIONS ET REDEVANCES A COMPTER DU 1^{ER} JUIN 2015

CIMETIERE	TARIFS
Concession	
30 ans	140 €
50 ans	250 €
Columbarium	
15 ans	380 €
20 ans	610 €
30 ans	765 €
Jardin du souvenir	
Avec plaque	10 €
Sans plaque	gratuit

2/3 des produits du cimetière reviennent au CCAS, 1/3 à la Commune.

Vote à l'unanimité.

Réflexions à venir :

- Abattre les vieux arbres dans le cimetière et replanter des ifs sur plusieurs années
- Supprimer le sable dans les allées comme à Pleudihen et Saint-Hélen pour faciliter l'entretien du cimetière
- Songer à refaire un nouveau columbarium

DELIBERATION N° 38/2015 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2015

Football Club RANCE COETQUEN	1 250 € (JL RUCET en faveur de 1 350 €)
Comité des Fêtes	500 €
Amicale Laïque	2 500 €
Croix Rouge	100 €
Secours Populaire	100 €
Secours Catholique	100 €
Mission Locale	1 300 €
Eaux et Rivières	100 €
La Saint Hubert de La Vicomté / Rance	200 €
ABVAL	100 €
Pompier International Côtes d'Armor (PICA) : subvention pour le Népal	100 €
CCAS	500 €
TOTAL	6 850 €

Discussion : Il faudra rencontrer le président du Club de foot pour lui indiquer que pour l'année 2015, la subvention est maintenue mais le

Conseil souhaite que le Club fasse des efforts concernant l'éclairage du terrain le vendredi soir.

DELIBERATION N° 39/2015 - TARIFS DES SALLES COMMUNALES AU 1^{ER} JUIN 2015

TYPE DE SALLE	Parquet + Carrelage			Carrelage			Cuisine		Centre Culturel (buffet uniquement)		
	1jour	½jour	2jours	1jour	½jour	2jours	1jour	2jours	1jour	½jour	2jours
DUREE											
Asso de la commune (1)	150	75	225	90	45	135	60	90	70	35	105
Asso Hors commune	250	125	375	150	75	225	70	100	110	55	165
Usage sportif à l'année + Club Tiphaine	Forfait annuel de 90€, soit 1 heure / semaine										
Particuliers commune	190	95	285	140	70	210	60	90	90	45	135
Particuliers Hors Com.	320	160	480	220	110	330	70	100	130	65	195
Electricité Chauffage	0.18€/KW										
Couverts	0.70€/personne Remplacement du matériel manquant : Assiette (2.75€), Verre (2.15€), Couverts (1.10€), Tasse (1.10€)										
Arrhes	30% à verser à la réservation										
Ménage	En cas de nettoyage non satisfaisant, le ménage sera facturé à 20€/l'heure										

(1) Gratuité une fois dans l'année pour une salle au choix

Une réflexion est à mener sur l'utilisation du Centre Culturel.

Vote à l'unanimité.

DELIBERATION N° 40/2015 - FIXATION DE L'INDEMNITE REPRESENTATIVE DE LOGEMENT (IRL) DUE AUX INSTITUTEURS POUR 2014

Monsieur le Maire informe ses conseillers que le barème de l'indemnité représentative de logement due aux instituteurs ne bénéficiant pas d'un logement de fonction est maintenu pour l'année 2014, à savoir :

- 2 203 € le montant de l'IRL revenant aux instituteurs célibataires,
- 2 753 € le montant de l'IRL des instituteurs mariés ou célibataires avec enfant(s) à charge,

La dotation spéciale instituteurs (DSI) allouée par l'Etat s'élève pour l'année 2014 à 2 808 €. Celle-ci assure donc la couverture intégrale de l'indemnité représentative de logement, les communes n'ayant de ce fait aucun complément à verser.

Le Conseil Municipal émet un avis positif concernant l'IRL due aux instituteurs pour 2014.

Vote à l'unanimité

DELIBERATION N° 41/2015 - ACQUITTEMENT DES DROITS DE CHANCELLERIE POUR M. EUGENE FOUTEL

Le Conseil Municipal décide de s'acquitter des droits de chancellerie redevables à M. Eugène FOUTEL pour un montant de 20,28 € en raison de sa décoration de la légion d'honneur.

Vote à l'unanimité.

DELIBERATION N° 42/2015 - FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT (FSL)

A la demande du Conseil Général des Côtes d'Armor, le Conseil Municipal donne son accord pour verser une participation de 0,50 € par habitants pour le Fonds de Solidarité pour le Logement 2015 soit pour 982 habitants 491 €. La dépense sera imputée à l'article 6188.

Vote à l'unanimité.

DELIBERATION N° 43/2015 - VOIRIE 2015 : LANCEMENT DU MARCHÉ

Le Conseil Municipal approuve le projet de voirie 2015 :

- Chantier n° 1 (tranche ferme) : La Ville Es Pois
- Tranche conditionnelle n° 1 : la Ville Brossard 1^{ère} section
- Tranche conditionnelle n° 2 : la Ville Brossard 2^{ème} section

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Autorise le Maire à lancer la procédure de passation du marché
- Autorise le Maire à lancer la consultation des entreprises
- Autorise le Maire à signer tous documents y afférent

Un dossier de demande de subvention auprès du Sénateur Michel VASPART sera déposé.

Vote à l'unanimité.

DELIBERATION N° 44/2015 - ACHAT D'UN ECRAN DE TELEVISION POUR LE MOULIN DU PRAT : PARTICIPATION DE 700 € DE L'ASSOCIATION « UN SOIR AU MOULIN DU PRAT »

L'association « Un soir au Moulin du Prat » propose au Conseil Municipal de participer pour 700 € à l'achat de l'écran de télévision destiné au Moulin.

Financement :

- | | |
|---|-------------|
| - Commune | 1 299 € TTC |
| - Association « Un soir au Moulin du Prat » | 700 € TTC |

Le Conseil Municipal accepte la participation financière à l'écran de télévision de l'association « Un Soir au Moulin du Prat ». Un titre sera émis pour l'association après paiement de la facture au compte 1388.

Vote à l'unanimité.

DELIBERATION N° 45/2015 - DECISION MODIFICATIVE N° 1 AU BUDGET COMMUNAL

Afin de pallier les dépenses pour la rénovation du Moulin du Prat (dans le cadre de la subvention Fondation de France), le Conseil Municipal décide de virer en investissement 5 000 € du chapitre 23 au chapitre 21.

Compte 2313 - 1006 : - 5 000 €
Compte 2188 - 1006 : + 5 000 €

Vote à l'unanimité.

DELIBERATION N° 46/2015 - PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI)

Le Conseil Municipal désigne deux référents pour l'élaboration du PLUI :

- Pascal HAMON
- Jean-Louis RUCET

Vote à l'unanimité.

DELIBERATION N° 47/2015 - COMMISSION ACCESSIBILITE

Le Conseil Municipal crée une Commission Accessibilité qui sera chargée de rédiger l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) composée de :

- Alain ACINA
- Christine LEBOUDEC
- Gisèle LOURADOUR DURAND

Vote à l'unanimité.

Christine LE BOUDEC demande au Maire d'écrire un courrier à la chambre d'agriculture pour demander le calcul de la perte d'épandage du GAEC de l'Eperon Barré pour le futur Lotissement.

Monsieur Alain BROMBIN informe le Conseil que l'association du Moulin demande à exposer la collection de pierres actuellement au Moulin dans la salle du Conseil, sous vitrine. Le Conseil accepte à l'unanimité de ses membres.

Séance levée à 22h20

FEUILLE DE CLÔTURE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 29 MAI 2015

SIGNATURES

RUCET JEAN-LOUIS

LEMOINE Claude

HAMON Pascal

COZ Hélène

BERTHELOT Vincent

ACINA Alain

Excusé

LE BOUCHER Gwénaëlle

Procuration à Mme SAGEAN
Laurence

SAGEAN Laurence

MARTIN Jean-Loup

BROMBIN Alain

LE BOUDEC Christine

RUCET Angélique

DESERT Christelle

LOURADOUR-DURAND Gisèle

PERRON Christian

Excusé